

Natura 2000

SITES D'ENTRAUNES ET DE CASTELLET LES SAUSSES / GORGES DE DALUIS

Lettre d'information | Mars 2011

Depuis 2007, la Communauté de communes Cians-Var s'est investie de manière volontariste dans la gestion des sites Natura 2000 d'Entraunes et de Castellet les Sausses / Gorges de Daluis, d'abord en réalisant le Document d'Objectif de ces sites puis en devenant animateur et opérateur. A travers cette démarche c'est une double volonté que les élus locaux ont voulu afficher. Celle d'un territoire où le patrimoine environnemental exceptionnel est vécu comme le bien le plus précieux et celle d'un territoire qui décide de faire de la protection de l'environnement un facteur de développement économique. Nous avons avancé pas à pas dans ce sens. Le large inventaire naturaliste réalisé a permis d'identifier les enjeux de conservation des sites et de rédiger le Document d'objectifs, véritable plan d'orientation de gestion pour la préservation de la richesse naturelle de notre territoire. Ce DOCOB a reçu la validation en 2010 du Conseil Scientifique Régional pour la Protection de la Nature et du Comité de pilotage des sites, il est aujourd'hui applicable pour ces deux sites naturels d'exception qui font de notre territoire, déjà fortement investi au sein du Parc National du Mercantour, un territoire d'excellence biologique et environnementale. Son contenu vous est présenté dans ce bulletin, marquant ainsi la fin de la phase de planification et le début de la mise en œuvre des mesures de gestion.

*Le Président de la
Communauté de Communes Cians Var,
Président du Comité de pilotage des sites
Natura 2000 Entraunes et
Castellet les Sausses / Gorges de Daluis,
1^{er} Vice Président du Conseil Général des A-M,
Maire de Péone-Valberg.*

« Du fait de leurs positions privilégiées couplées à l'hétérogénéité des milieux, les sites constituent une zone d'accueil pour de nombreuses espèces d'amphibiens et d'insectes patrimoniaux. Les inventaires ont confirmé la richesse remarquable de ces sites. Le maintien de ce patrimoine écologique passe par la mise en place d'une gestion cohérente de ces espaces naturels, fruit d'une concertation avec les acteurs du territoire »

Naturalia-GEEM

« De considérables avancées ont été faites sur les connaissances des populations de chauves-souris des sites notamment sur les habitats du Petit Rhinolophe et la découverte de la présence du Murin de Bechstein, espèce extrêmement rare en milieu montagnard. La préservation de ces espèces, utilisant divers milieux en fonction de leurs cycles biologiques passera impérativement par la mise en place d'une politique collective de gestion de leurs habitats »

GCP

« Les sites Natura 2000, situés au carrefour des régions méditerranéenne et alpine, hébergent une incroyable diversité d'habitats. En effet, nos inventaires ont permis de dénombrer pas moins de 90 habitats forestiers, agro-pastoraux, humides et rocheux. Une grande richesse faunistique est dépendante de ces habitats qui représentent donc un enjeu majeur de conservation. Il est primordial d'engager des actions pour la sauvegarde de ce patrimoine naturel »

ONF

« Chargé par le Conseil Scientifique Régional pour la Protection de la Nature de suivre la réalisation du Document d'objectifs, j'ai eu plaisir à accompagner ce travail conséquent de regroupement des connaissances, de définition des enjeux et des objectifs pour les territoires désignés et enfin de détermination des actions concrètes à mener désormais. Celles-ci viseront principalement la conservation des gîtes à chauves-souris en prenant en compte les contraintes humaines, la conservation des habitats d'intérêt européen et ceux nécessaires à la chasse de ces mammifères volants. C'est une belle occasion de concertation et de partenariat avec les acteurs de ce territoire comme le montreront j'en suis certain les actions menées en 2011 »

Le Rapporteur auprès du CSRPN

Les inventaires confirment une richesse écologique d'exception : une vallée entre provence et alpes fortement préservée

Avec près de **9000 hectares d'habitats naturels d'intérêt communautaire** et de nombreuses espèces, les inventaires naturalistes menés sur les sites confirment une grande richesse faunistique et floristique.

Véritable vallée préservée, zone refuge pour les espèces animales et végétales, le territoire offre une exceptionnelle potentialité pour l'accueil des chauves-souris.

Quelques sites particulièrement remarquables ont été mis en avant par les inventaires : le **Col des Champs** et le **Val d'Estenc**, d'influence alpine, le **Val de Tuébi** sous influence méditerranéenne, les **Gorges du Daluis** dont la géologie et la topographie particulières favorisent une grande diversité d'habitats et enfin les **grottes du Chat**, de **La lare** et de **Tremens** adaptées aux exigences écologiques de nombreuses espèces de chauves-souris.

Résultats des inventaires naturalistes

- **90 Habitats naturels** dont 22 habitats d'intérêt communautaire* (définition en bas de page) et 7 habitats prioritaires*
- **25 espèces de chauves-souris dont 8 sont inscrites en annexe II* de la Directive Habitats*** : le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, le Rhinolophe euryale, le Grand Murin, le Petit Murin, le Minoptère de Schreibers, le Murin à oreilles échancrées et le Murin de Bechstein
- **1 Amphibien d'intérêt communautaire** :
le Spéléropès de Strinati
- **2 poissons d'intérêt communautaire** :
le Blageon, le Barbeau méridional
- **3 insectes d'intérêt communautaire** : **l'Ecaille chinée, le Damier de la Succise, le Lucane cerf-volant**
- **2 espèces végétales d'intérêt communautaire** :
la Buxbaumie verte, l'Ancolie de Bertoloni
- **14 espèces végétales** protégées au niveau national et 8 au niveau régional
- **34 espèces végétales d'intérêt patrimonial***.



Natura 2000 : une démarche européenne

La diversité de milieux et d'espèces sur le territoire d'Entraunes et de Castellet les Sausses / Gorges de Daluis a valu son intégration au réseau de sites écologiques Natura 2000 dont les objectifs sont la préservation de la biodiversité et la valorisation de ce patrimoine. Ces sites ont notamment été désignés pour leur diversité de chauves-souris et leur richesse exceptionnelle en habitats.

QUELQUES DEFINITIONS* :

Habitat et espèce d'intérêt communautaire : en danger, vulnérable, rare, ayant une aire de répartition réduite, constituant un exemple remarquables ou ayant un territoire limité.

Habitat et espèce d'intérêt prioritaire : en danger de disparition sur le territoire européen.

Espèce d'intérêt patrimonial : rare, en régression ou menacé sur les sites.

Directive Habitat : mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels, de la faune et la flore à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

Annexe II de la Directive Habitat : elle liste les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Corridors écologiques : structures paysagères permettant de connecter entre eux différents habitats vitaux pour une espèce (sites de reproduction, de nourrissage, de repos, etc.)



Des enjeux importants comme la préservation des chauves-souris

En réponse aux besoins de préservation des richesses de notre territoire dont le **Spélerpès de Strinati**, le **Petit Rhinolophe** ainsi que les **24 espèces de chauves-souris** présentes, ont été identifiés 6 objectifs prioritaires pour lesquels seront mises en œuvre des mesures de gestion :

- Le maintien des milieux ouverts et semi-ouverts dans un bon état de conservation
- La recherche d'un vieillissement des habitats forestiers avec présence d'arbre à forte valeur pour les chauves-souris et les insectes
- Le maintien en bon état des forêts à enjeux: habitats de chasse de certaines chauves-souris
- La conservation de l'intégrité des écosystèmes souterrains et rupestres abritant les chauves-souris et le Spélerpès
- La conservation d'un réseau de gîtes et de terrains de chasse favorables aux chauves-souris ainsi que des corridors écologiques * en assurant la connectivité
- Le maintien de la qualité de l'eau et l'intégrité des hydro-systèmes.



Rechercher un état de vieillissement des habitats forestiers

Constat

49% des sites sont recouverts de forêt. Cet habitat offre à maturité avancée, des **gîtes variés et des terrains de chasse diversifiés** essentiels aux **chauves-souris** ainsi que les conditions nécessaires à la **Buxbaumie verte** de même qu'à divers coléoptères comme le **Lucane cerf-volant**. Les forêts des sites sont relativement jeunes du fait du défrichement massif du 20^e siècle pour la création d'espaces agricoles. En effet, **seuls 19 hectares de forêts présentent une forte valeur écologique**.

Objectif

La mise en place d'un réseau d'îlots de forêts matures et la préservation des arbres d'intérêt écologique.

Mesures proposées

Conserver des **îlots de sénescence et des vieux bois isolés** en forêt d'exploitation. L'immobilisation de ce groupe d'arbres ainsi abandonné à sa libre évolution sera indemnisée au titre d'un contrat forestier Natura 2000.

>>> Le bois de Moulières, situé en forêt communale d'Entraunes présente une offre importante en vieux arbres à forte valeur écologique propice à de nombreuses espèces telles la Buxbaumie verte, les oiseaux et chauves-souris à mœurs forestières. **Afin de préserver l'atout naturel du site, la commune d'Entraunes souhaite s'impliquer dans la mise en place d'une gestion forestière spécifique**. Ainsi, un contrat Natura 2000 pour la mise en place d'un îlot de sénescence au sein de cette forêt communale est en cours d'élaboration. La sapinière de Moulières abritant de nombreuses espèces d'intérêt communautaire serait donc la première forêt de protection Natura 2000 du site.



Le **Lucane cerf-volant** est un insecte saproxylique, c'est-à-dire dépendant du bois mort ou mourant pour son cycle de vie. Sur les sites, on le rencontre notamment sur les souches et vieilles branches de feuillus entre 680m et 1436m.



La **Buxbaumie verte** est une petite mousse se développant sur les bois pourrissants. Elle se rencontre principalement de 900 à 1800 m dans les sapinières en condition de forte humidité.



« Basée sur le développement de l'écotourisme, la commune a toujours mené une politique en faveur de la protection de ses espaces naturels. Gestionnaires d'un vaste territoire de plus de 82 km² déjà préservé à plus de 50 % par la zone cœur du parc national du Mercantour, nous nous sommes tout d'abord interrogés sur l'opportunité de protéger l'intégralité de la commune au titre de Natura 2000. Très rapidement nous avons compris l'intérêt de cette mesure et avons décidé de monter des projets de préservation et de valorisation de notre patrimoine naturel dans le cadre des mesures d'accompagnement proposées au titre de Natura 2000. La forêt de la Moulière en est le premier exemple concret qui, après des années d'hésitation entre exploiter une forêt patrimoniale sans création de ressources significatives ou rester dans l'attente d'une éventuelle solution alternative, nous a permis d'aboutir à un projet de gestion durable de cet espace tout en ménageant les ressources financières de la commune. »

Pierre TARDIEU, Maire d'Entraunes



Conserver les habitats forestiers d'intérêt communautaire à enjeux

Constat

Quelques forêts d'intérêt communautaire ont été mises à jour lors des inventaires et doivent être conservées parmi lesquelles les **mélézins d'altitude**, les **forêts de pins à crochets** ainsi que les **forêts de pentes**.

Objectif

La conservation des forêts d'intérêt patrimonial.

Mesures proposées

Sensibiliser les gestionnaires à l'importance de la libre évolution de ces habitats et extraire ces forêts des zones de production en forêt publique.

Préserver l'intégrité des écosystèmes souterrains

Constat

Les sites se révèlent d'une grande richesse avec **25 espèces de chauves-souris** au sein ou en périphérie du périmètre Natura 2000. Parmi celles-ci, 16 espèces fréquentent les gîtes souterrains. **66 sites cavernicoles** ont été répertoriés sur les sites dont **3 cavités d'importance** du fait de leur potentiel d'accueil pour les chauves-souris : la Grotte de La Lare, située en proche périphérie des sites, la Grotte du Chat et la Grotte de Tremens. De plus, la présence du **Spélerpès de Strinati** constitue un des arguments écologiques forts de ces périmètres Natura 2000. Cette espèce n'est en effet présente en France que dans les Alpes-Maritimes et notre territoire abrite les stations les plus occidentales de son aire de répartition.

Objectif

Ces milieux et la faune qu'ils hébergent sont d'une grande fragilité, ainsi les objectifs de gestion consisteront à préserver l'intégrité de ces habitats.

Mesures proposées

- Accompagner les projets susceptibles d'affecter les sites et la faune cavernicole
- Mettre en place des aménagements adaptés pouvant être financés au titre de contrats Natura 2000
- Adapter la fréquentation des sites en fonction des caractéristiques biologiques des espèces présentes pour limiter le dérangement induit.



La Grotte du Chat (Daluis) est un exemple unique en France de cavité creusée par l'acide sulfurique. Cette cavité, présentant des enjeux Natura 2000 prioritaires (chauves-souris et Spélerpès), a été fortement dégradée par la sur fréquentation. Un avant projet d'aménagement conciliant la valorisation de ce patrimoine naturel et la protection du site et des espèces présentes est à l'étude par la CCCV en partenariat avec la commune.



Conserver les milieux agro-pastoraux et les corridors écologiques

Constat

L'agriculture a été une composante clé de la remarquable biodiversité actuelle, par la structuration des milieux qu'elle a induite favorisant une **mosaïque de paysages** particulièrement favorable à l'écologie complexe des chauves-souris. Cette activité a contribué au **maintien des milieux ouverts** et favorisé un certain nombre de structures du paysage bocager (haies, talus, fossés, ripisylves, lisières etc.), véritables **corridors écologiques** nécessaires à la pérennité des populations de chauves-souris, oiseaux et de certains insectes tel le Damier de la Succise. La diminution de la pression pastorale ainsi que la régression de la pratique de la fauche ont pour conséquence un embroussaillage des milieux, ce qui laisse craindre une **uniformisation et une fermeture des paysages**.



Conserver des terrains de chasse favorables aux chauves-souris

Constat

L'homogénéisation des boisements et la régression de l'utilisation des pré-bois par les troupeaux observés sur les sites réduisent l'attractivité de ces milieux en tant que zone de chasse pour les chauves-souris. En effet, la fermeture des pré-bois limite la diversification en structure des peuplements forestiers, indispensable aux déplacements de ces mammifères. De plus, ceci a un effet négatif sur la pénétration de la lumière au sol et réduit l'attractivité pour les insectes - ressource alimentaire des chauves-souris - dont la présence est elle-même favorisée par les troupeaux.

Objectifs

La démarche Natura 2000 consiste à **maintenir et développer les activités économiques traditionnelles** en tant que moyen de pérenniser la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité.

Il s'agit de **favoriser et inciter à la prise en compte des enjeux de conservation** dans la mise en œuvre des activités agricoles du territoire. Les actions sylvo-pastorales seront donc encouragées notamment pour répondre aux exigences de certaines espèces de chauves-souris.

Mesures proposées

Il s'agit de répondre aux enjeux de conservation des milieux agro-pastoraux et espèces associées par la mise en place de **mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)**.

Ces dernières viseront dès 2011 à encourager :

- L'entretien des **prés de fauche**, des **haies** et **canaux d'irrigation**,
- Le **plan de gestion pastorale** prenant en compte les enjeux du site,
- L'entretien des **vergers**, **truffières** et **châtaigneraies**,
- L'entretien **d'éléments paysagers** : cabanons, murets, terrasses...,
- La **revalorisation** des milieux en déprise agricole,
- L'amélioration des **équipements agricoles et pastoraux**,
- La mise en œuvre de pratiques de **vermifugation raisonnées**.

Toutes ces actions pourront être mises en place et financées au titre des MAET

(plan de gestion pastorale, travaux de débroussaillage, d'éclaircie pour le rétablissement de prés-bois, fauche favorisant le maintien de la diversité floristique des prairies...).

Concours des Prairies Fleuries : Le **secteur Cians-Var**, rassemblant un tiers des prairies de fauche du Mercantour a été sélectionné pour le **premier concours agricole national** organisé par le Parc National du Mercantour en partenariat avec la Communauté de Communes Cians Var, la chambre d'agriculture et le Conseil Général des Alpes-Maritimes. A l'occasion de la foire aux tardons de Guillaumes, a eu lieu la remise des prix à 7 agriculteurs locaux.



Ainsi, ont été récompensées **les prairies de fauche** présentant le meilleur équilibre entre production agricole et protection de la biodiversité.

Les 1° et 2° prix ont été remis à **Daniel Ferran**, éleveur à Entraunes et à **Thierry Brillant**, éleveur à Beuil. Le prix spécial qualité mellifère a été décerné à **Alfred Tardy** pour ses parcelles situées à Entraunes.



Conserver un réseau de gîtes à chauves-souris protégés

Constat

Les sites offrent une importante quantité de gîtes favorables à l'accueil des colonies de reproduction de chauves-souris. On constate depuis de nombreuses années la **disparition des réseaux de gîtes liés à la rénovation ou l'abandon du bâti**. De plus, des **dérangements** peuvent entraîner la désertion d'un gîte à un moment critique pour les colonies de chauves-souris.

Les gîtes majeurs à chauves-souris se situent **le long de la vallée du Var**. Ces gîtes, en particulier ceux abritant des colonies de reproduction, sont d'une importance capitale pour la préservation du Petit Rhinolophe. Cette espèce nécessite des gîtes répondant parfaitement à ses exigences écologiques d'autant plus contraignantes que le site est haut en altitude et elle doit disposer d'un réseau de gîtes favorables au sein d'un périmètre restreint.

Objectif

- Le **maintien de ce réseau de gîtes en bâtiments** avec la constitution de noyaux protégés.
- Le **maintien de la connectivité** entre les gîtes et les zones de chasse.

Mesures proposées

Proposer aux propriétaires des gîtes en bâtiments de financer au titre d'un contrat Natura 2000 les éventuels surcoûts pour la réalisation d'aménagements permettant d'assurer la pérennité des gîtes et de limiter le dérangement des chauves-souris pendant la période de reproduction. Il pourra s'agir de proposer des interventions avant le retour printanier des chauves-souris et des pratiques non préjudiciables aux chauves-souris, de **consolider les murs, planchers et toitures des gîtes, de limiter les éclairages nocturnes et de fermer les accès pour limiter le dérangement des colonies, de maintenir, d'adapter ou de créer des ouvertures pour chauves-souris...**

Si vous connaissez un bâtiment abritant des chauves-souris (combles de bâtiments habités ou abandonnés, cave, pont...), n'hésitez pas à nous contacter.

La constitution d'un réseau de gîtes favorables est primordiale pour pérenniser les populations de chauves-souris présentes sur le site. Au-delà de la sauvegarde des gîtes existants, Natura 2000 encourage la création de nouveaux gîtes d'accueil favorables aux chauves-souris. Ainsi, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la maison du Bout de ville à Entraunes en 2011, la communauté de communes Cians Var, maître d'œuvre du projet, et animateur Natura 2000, prévoit la réservation d'un espace dédié aux chauves-souris.



« Au travers de la réservation d'un espace destiné à accueillir des chauves-souris lors des travaux de restauration de la maison du Bout de ville, la Communauté de Communes Cians Var et la commune d'Entraunes sont heureuses d'apporter leurs contributions à la préservation de la richesse du patrimoine naturel de nos territoires. Des aménagements simples permettent la cohabitation avec ces espèces d'intérêt communautaire. Nous espérons que ce projet initiera une mobilisation pour l'intégration des enjeux chauves-souris lors des projets d'aménagement en bâtiment».

CCCV



Notre Dame de Buyei

Ce gîte de reproduction du Petit Rhinolophe est connu depuis 1990. Il abrite une des 5 plus importantes colonies des sites Natura 2000 d'Entraunes et de Castellet les Sausses / Gorges de Daluis et représente donc un enjeu majeur de conservation pour cette espèce.



La ripisylve est une formation végétale et arborée en bordure de cours d'eau. Par sa diversité, ses caractéristiques protectrices, sa richesse en matière organique, c'est une zone biologiquement riche et importante pour la qualité des eaux.



Conserver la qualité de l'eau et l'intégrité des hydrosystèmes

Constat

Le Var représente une véritable colonne vertébrale du territoire. Il est soumis à des **crues soudaines parfois dévastatrices** de même que ses principaux affluents de la vallée : le Bourdoux d'Entraunes et de Villeneuve, la Barlatte et le Tuébi. Les milieux aquatiques, riverains et humides ont un rôle essentiel pour la faune et notamment deux espèces de poissons à enjeux de conservation (le Blageon et le Barbeau méridional). Ils constituent également des corridors de chasse importants pour les chauves-souris.

Objectif

Le maintien de la qualité des eaux représente donc un enjeu majeur notamment pour les **ripisylves prioritaires** comme les forêts alluviales à aulne blanc.

Mesures proposées

- Encourager la prise en compte des enjeux environnementaux dans les aménagements du Var et ses affluents.
- Réduire l'impact des pistes, sentiers et autres infrastructures linéaires existantes par la mise en place d'ouvrages de franchissement financés au titre de contrat Natura 2000.



Conservation des milieux et des espèces : les outils pour préserver et restaurer les habitats naturels

>>> Les mesures agro-environnementales

Les MAET correspondent à un ensemble d'engagements de gestion encourageant des **pratiques agricoles favorables à l'environnement** en contrepartie d'une rémunération annuelle. L'engagement s'adresse aux agriculteurs, éleveurs, groupements pastoraux, exploitants... Il est volontaire et pour une durée de 5 ans. Plusieurs mesures pour des surfaces peuvent être contractualisées.

>>> La charte Natura 2000

Validée par le Comité de pilotage en octobre 2010. Elle s'apparente à un **guide des bonnes pratiques** à mettre en œuvre sur les parcelles de son choix situées dans les sites Natura 2000. Chacun peut y adhérer et faire connaître ses actions en faveur de la biodiversité. Les engagements souscrits ne seront pas rémunérés mais donnent droit à une exonération fiscale de la taxe foncière.

>>> Les contrats Natura 2000

L'engagement est volontaire. Ils s'adressent aux titulaires de droit réel et ayant droit de parcelles incluses dans le périmètre des sites Natura 2000. Le bénéficiaire s'engage à la fois sur des engagements rémunérés (travaux d'entretien et de restauration...) mais aussi sur de bonnes pratiques (absence de phytosanitaires...).

A VENIR...

« Conte-moi les chauves-souris et forêts de nos montagnes »

En cette année internationale de la chauve-souris et des forêts, la CCCV organise un concours de conte à destination des établissements scolaires des communes des sites Natura 2000 d'Entraunes et de Castellet les Sausses / Gorges de Daluis. La remise des prix aura lieu en **juin 2011** à Guillaumes, avec la participation d'un conteur professionnel.

Des animations, conférences et réunions d'information seront organisées en 2011. Le programme sera bientôt consultable sur notre site internet.

« **La nuit européenne de la chauve-souris** » **le 27 août 2011**



Natura 2000

L'après document d'objectifs : la mise en œuvre des mesures

25 OCTOBRE 2010

- Validation en Comité de pilotage du Document d'objectifs
- Désignation de la CCCV, en tant qu'animateur des sites Natura 2000 d'Entraunes et de Castellet les Sausses / Gorges de Daluis pour une durée de 3 ans renouvelable pour la mise en œuvre des mesures de gestion préconisées dans le Document d'objectifs.
- Désignation de la CCCV, en qualité d'opérateur agro-environnemental du territoire pour mettre en place les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) sur les sites Natura 2000.

JANVIER 2011

Début de la phase d'animation des sites

MARS 2011

Présentation du projet agro-environnemental territorialisé en Commission Régionale Agro-Environnementale

MAI 2011

Dépôt des dossiers de candidature aux MAET

Toutes les informations et actualités des sites Natura 2000 d'Entraunes et de Castellet les Sausses / Gorges de Daluis sont disponibles sur le site internet : <http://entraunes-daluis.n2000.fr>



La CCCV s'engage : Imprimé sur du papier 100% recyclé



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CIANS VAR

Jean-Marie ROBION, Secrétaire Général
Marie-Clélia GODGENDER, Chargée de l'animation des sites

Centre Administratif, 06470 VALBERG
Tél. 04 93 23 24 24 | Fax. 04 93 02 57 97 | jmrobion@valberg.com | mgodgenger@valberg.com

© Conception : MCG
© Photos : JC Vinaj/ISOPRESS | Benoit Offerhaus/ONF | Tanguy Stoecklé/GCP | PNM | CCCV
© Design : Aurély Antzemberger | www.isopress.fr
Impression : Imprimix - Nice